

**Commune de Mauriac (Cantal)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-trois avril, sous la présidence de Monsieur Samuel LEBEAUX, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 23 avril 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Présents :

Samuel LEBEAUX  
Andrée BROUSSE  
André ARNOULD  
Stéphanie SERIEIX  
René DUBOURG  
Mireille LEOTY  
Olivier PRAT  
Marie-Thérèse PRAT  
Didier DELTHEIL  
Yvan PAUNET  
Laurence SOURZAT  
Jean-Pierre CHAMPAGNAC  
Chantal RIBOULET  
Frédéric CONSTANT  
Elodie CAMPHIN  
Bérengère MORIN  
Romain BROUSSE- -BARBAT  
Joaquin VEGA  
Jean Jacques VAISSIER  
Elisabeth BALADUC  
Valérie CABECAS  
Cyrille ROLLIN

Etait représentée :

Lilou MAILLOT ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE,

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Laurence SOURZAT.

2026-04-29 / 16

**Subvention au Syndicat Intercommunal d'entretien des voies de la région de Mauriac-Salers**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, suite au vote du budget 2026 et à l'inscription des crédits nécessaires d'approuver le versement d'une subvention au Syndicat Intercommunal d'entretien des voies de la région de Mauriac-Salers.

Le Conseil Municipal,  
Vu le budget primitif 2026,  
Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Vote	Pour	Abstention	Contre
	23	0	0

**APPROUVE** le versement d'une subvention de 35 000 € au Syndicat Intercommunal d'entretien des voies de la région de Mauriac-Salers au titre de l'exercice 2026.

**CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

**Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus**  
**Au registre sont les signatures**  
**A Mauriac, le 29 avril 2026**



Le Maire,

Samuel LEBEAUX

La Secrétaire de séance,

Laurence SOURZAT

Date de publication sur le site internet [www.mauriac.fr](http://www.mauriac.fr) :

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le 12/05/2026

ID : 015-211501200-20260429-DELB20260429\_16-DE

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1